



CNC — Gouvernement du Canada

Programme de conservation des zones naturelles

Rapport d'étape annuel 2014 - 2015

Depuis le lancement : 11 septembre 2014 au 31 mars 2015

**CNC — Gouvernement du Canada**  
**Programme de conservation des zones naturelles**

**Table des matières**

Introduction.....	2
PARTIE A : Le Programme de conservation des zones naturelles – États financiers .....	4
1. Les états financiers du Programme de conservation des zones naturelles (2014-2015) ..	4
2. Les états des dépenses destinées à la coordination du Programme pour l'exercice 2014-2015 .....	4
Tableau 1 : Sommaire de la coordination du Programme (2014-2015) .....	5
3. Rapport de rendement trimestriel pour l'exercice 2014-2015 .....	5
4. Dépenses consolidées relativement à la planification de la conservation à grande échelle .....	5
Tableau 2 : Sommaire des dépenses directement liées au Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme (2014-2015).....	5
5. Fonds jumelés .....	5
PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles – Livrables.....	7
6. Aires naturelles prioritaires (ANP).....	7
7. Activités de conservation .....	7
7.1 Résultats en matière d'acquisition de terres sur les ANP .....	7
Tableau 3 : Sommaire des activités d'acquisition de terres par type d'acquisition (2014-2015) .....	8
7.2 Espèces en péril.....	8
8. Activités de communication .....	9
8.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement.....	9
8.2 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles .....	9
9. Conclusion.....	10

CNC — Gouvernement du Canada  
Programme de conservation des zones naturelles  
Rapport d'étape annuel 2014 - 2015

Introduction

Le Programme de conservation des zones naturelles précédent (l'« Ancien programme<sup>1</sup> ») était une initiative impliquant un investissement de 245 M\$ en fonds fédéraux, conclue entre Conservation de la nature Canada (« CNC ») et le Gouvernement du Canada, initiée le 1<sup>er</sup> avril 2007 et terminée le 31 mai 2015. Sous l'Ancien programme, CNC et ses partenaires (notamment Canards illimités Canada et les Autres organismes qualifiés) sont parvenus à conserver 393 224 hectares de terres, dont 300 318 hectares offrant un habitat à quelque 194 espèces en péril évaluées par le COSEPAC, et 292 689 offrant un habitat à quelque 159 espèces faisant partie de la liste des espèces en péril de la Loi sur les espèces en péril<sup>2</sup>.

Le Programme de conservation des zones naturelles (le « Programme ») a été à nouveau formalisé par la signature, le 20 février 2015, d'un nouvel Accord de financement fédéral (l'« Accord ») entre CNC et le Gouvernement du Canada d'une somme de 100 M\$ pour la période s'étendant du 11 septembre 2014 au 31 mars 2019. En vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, c'est avec fierté que CNC présente son Rapport d'étape annuel 2014-2015, couvrant la période du 11 septembre 2014 au 31 mars 2015 (l'« exercice 2014-2015 »).

L'objectif de ce partenariat public-privé entre CNC et le Gouvernement du Canada est de conserver plus de 130 000 hectares de terres écosensibles, de mettre en place des Actions liées aux Plans de gestion des propriétés sur environ 120 000 hectares de terres conservées en vertu du Programme et de l'Ancien programme, d'assurer la conformité des Ententes de conservation sur environ 100 000 hectares de terres conservées en vertu du Programme et de l'Ancien programme, et de répondre aux besoins de développement des capacités des propriétaires fonciers, afin de permettre leur participation future dans la conservation et l'intendance des terres protégées.

Grâce aux efforts soutenus de CNC et de ses partenaires canadiens (notamment Canards Illimités Canada et d'autres organismes faisant partie des Autres organismes qualifiés), ce programme unique continue de mettre à profit les investissements importants du gouvernement fédéral en livrant des résultats concrets en conservation de façon efficace, économique et ciblée.

Au cours de l'exercice 2014-2015, CNC a utilisé 9,5 M\$ des fonds du Programme<sup>3</sup> pour acquérir 4 649<sup>4</sup> hectares de terres écosensibles, et 500 000 \$ des fonds du Programme pour la coordination du Programme. Le présent rapport n'inclut pas les résultats concernant Canards illimités Canada (CIC) ni les Autres organismes qualifiés (AOQ), puisque le plan de travail approuvé pour l'année 2014-2015

---

<sup>1</sup> L'« Ancien programme » est défini dans le présent rapport comme étant l'Accord exécuté en 2007 et l'Accord modifié exécuté en 2013 entre CNC et le Gouvernement du Canada.

<sup>2</sup> Le nombre d'hectares fournissant un habitat aux espèces en péril dans le cadre de l'Ancien programme continuera de s'accroître d'année en année à mesure que de nouvelles espèces à risque sont aperçues sur les propriétés acquises précédemment dans le cadre de l'Ancien programme.

<sup>3</sup> Les « fonds du Programme » font spécifiquement et uniquement référence à l'investissement financier des fonds provenant du Gouvernement du Canada dans le cadre du Programme de conservation des zones naturelles.

<sup>4</sup> Tous les chiffres (en dollars ou en hectares) au sein du présent rapport sont arrondis au nombre entier le plus près.

et les flux de trésorerie s’y rapportant ne proposaient pas l’utilisation des fonds du Programme pour l’acquisition de terres par CIC ou les AOQ. De plus, ni CNC ni CIC ne prévoyaient achever leurs activités de mise en place de l’intendance ou de développement des capacités au cours de l’exercice 2014-2015.

Le présent Rapport d’étape annuel est divisé en deux parties principales, chacune composée de plusieurs sous-parties traitant divers thèmes à présenter en vertu de l’Accord. Les annexes contiennent des renseignements détaillés sur tout le contenu de ce rapport.

Partie A : Le Programme de conservation des zones naturelles – États financiers : cette partie présente les investissements et la gestion des fonds du Programme de conservation des zones naturelles.

Partie B : Le Programme de conservation des zones naturelles – Livrables : cette partie souligne les réussites du Programme en matière de conservation ainsi que les résultats en ce qui a trait aux livrables et aux objectifs prévus selon l’Accord.

## **PARTIE A : Le Programme de conservation des zones naturelles – États financiers**

En date du 31 mars 2015, les dépenses engagées dans le cadre du Programme s'élevaient à 10 M\$ en fonds du Programme. Un montant de 9 M\$ des fonds du Programme a été avancé à CNC par le Gouvernement du Canada au moment de la signature de l'Accord et une fois que tous les documents requis furent prêts. Conformément à l'Accord<sup>5</sup>, le montant restant de 1 M\$ sera versé à CNC au moment de la réception et de l'acceptation du Rapport d'étape annuel par le Gouvernement du Canada.

Comme exigé en vertu de l'article 7(b)(iii) de l'Accord, les résultats financiers pour l'exercice 2014-2015 sont présentés ci-après.

### **1. Les états financiers du Programme de conservation des zones naturelles (2014-2015)**

Les auditeurs de CNC, Ernst & Young LLP (E&Y), ont soumis leur Rapport financier pour l'exercice 2014-2015, daté du 24 juillet 2015. Ce rapport est fourni en annexe 1. Les états financiers du Programme ne contiennent aucune note d'importance quant aux pratiques comptables de CNC.

Les projets de CNC sont largement documentés et rigoureusement évalués afin d'assurer qu'ils respectent les critères du Programme avant l'autorisation de toute contribution provenant des fonds du Programme. Après l'approbation, les fonds du Programme sont comptabilisés par les bureaux régionaux de CNC comme des fonds différés, puis sont utilisés au fur et à mesure que le projet progresse. Toutefois, aucune liquidité n'est prélevée ni déboursée tant que CNC n'a pas confirmé la signature du projet. En date du 31 mars 2015, un total de 10 M\$ avait été dépensé dans le cadre du Programme : 9,5 M\$ ont été dépensés directement pour la prestation du Programme, et 500 000 \$ pour la coordination du Programme, tel qu'illustré à la page 5 de l'annexe 1.

### **2. Les états des dépenses destinées à la coordination du Programme pour l'exercice 2014-2015**

Conformément à l'article 5(c)(vii) de l'Accord, CNC peut facturer jusqu'à 5 M\$ en vertu du Programme pendant la durée de l'Accord, afin d'assurer la coordination du Programme. De plus, CNC peut facturer jusqu'à 1,5 % de ces 5 M\$ pour le développement des capacités afin d'améliorer la capacité ultérieure de CNC en matière de conservation et d'intendance, en particulier l'auto-évaluation par rapport aux Normes et pratiques des organismes de conservation du Canada. Le tableau 1 résume le montant dépensé par CNC pour la coordination du Programme en date du 31 mars 2015 (pour en savoir plus, se reporter à la page 5 de l'annexe 1). En date du 31 mars 2015, 500 000 \$ des fonds du Programme avaient été dépensés pour la coordination du Programme, et aucuns fonds du Programme n'avaient été utilisés pour le développement des capacités.

---

<sup>5</sup> En vertu de l'article 6(c) de l'Accord.

**Tableau 1 :** Sommaire de la coordination du Programme (2014-2015)

Organisme	Coordination du Programme
CNC	500 000 \$

### 3. Rapport de rendement trimestriel pour l'exercice 2014-2015

Afin de maximiser l'investissement des fonds du Programme, CNC combine les fonds avec les autres investissements existants de CNC. Par conséquent, il est impossible de fournir un rapport de rendement trimestriel distinct pour les fonds; l'annexe 2 (Rapport de rendement trimestriel) ne fait donc pas partie des annexes du présent rapport. CNC demandera qu'un amendement soit apporté à l'Accord afin de retirer le Rapport de rendement trimestriel de la liste des annexes exigées pour les prochains Rapports d'étapes annuels.

### 4. Dépenses consolidées relativement à la planification de la conservation à grande échelle

Le travail de conservation en vertu du Programme se poursuit, pour CNC, dans les Aires naturelles prioritaires (ANP); pour CIC, selon le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS); pour les autres AOQ, dans les ANP, les aires prioritaires du PNAGS ou dans le cadre d'autres plans de conservation approuvés par les AOQ. Le tableau 2 résume les dépenses directement liées à la prestation du Programme selon l'organisme. De plus, l'annexe 3A montre les dépenses directement liées aux activités d'acquisition des terres et à la mise en œuvre d'actions d'intendance financées grâce aux fonds du Programme selon l'ANP. L'annexe 6 présente un résumé des dépenses totales du Programme (comprenant les fonds jumelés et les fonds du Programme) par catégorie de dépense.

**Tableau 2 :** Sommaire des dépenses directement liées au Programme selon l'organisme financé grâce aux fonds du Programme (2014-2015).

Org.	Prix d'achat de terres <sup>6</sup>	Coûts d'acquisition et de soutien	Coûts de mise en application des activités d'intendance	Coûts des activités de communication	Total (\$)
CNC <sup>7</sup>	8 734 077 \$	765 923 \$	0 \$	0 \$	9 500 000 \$
<b>Total</b>	<b>8 734 077 \$</b>	<b>765 923 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>9 500 000 \$</b>

### 5. Fonds jumelés

En vertu du Programme, CNC doit égaler l'investissement fédéral de 100 M\$, pour atteindre un rapport de deux pour un, grâce aux dons provenant de sources non fédérales. Cet engagement à égaler les fonds fédéraux pour un rapport de deux pour un est géré au sein de CNC au niveau du Programme en général (plutôt qu'au niveau des projets individuels ou de l'organisation), et est accompli grâce aux

<sup>6</sup> Le terme « terres » fait référence aux terres, aux ententes de conservation et aux droits d'aménagement.

<sup>7</sup> Voir l'annexe 3A – Dépenses consolidées de CNC relativement aux acquisitions et à l'intendance tirées du Fonds par aire naturelle prioritaire (2014-2015).

contributions d'autres paliers du gouvernement et d'autres organismes de conservation, ainsi qu'à des dons du secteur privé par des fondations, des entreprises et des individus.

C'est avec fierté que CNC mentionne que, pour l'exercice 2014-2015, il a égalé et même surpassé le montant des fonds du Programme de 10 M\$, en amassant 17,6 M\$ en contribution pour le Programme. Ces fonds provenant d'autres sources entraînent un ratio de 1,76:1, ce qui représente une augmentation par rapport au ratio de 1,47:1 anticipé dans le plan de travail. Ce ratio plus élevé a été atteint grâce à des dons en argent et en terres plus importants que prévu lors de l'établissement du plan de travail. De ces 17,6 M\$ en fonds jumelés, CNC est parvenu à amasser 2 485 424 \$ en capital auprès de ses donateurs partout au pays, permettant ainsi de financer ses besoins en intendance pour les propriétés acquises en vertu du Programme. Les propriétaires fonciers continuent d'être une source importante de fonds jumelés, grâce à des dons de terres, à des ententes de conservation et à des droits d'aménagement. Les fonds jumelés proviennent de diverses sources, dont environ 27 % sont des dons de terres, des ententes de conservation ou des droits d'aménagement. CNC continuera à recueillir des fonds jumelés et à contribuer à ceux-ci afin d'atteindre les exigences du ratio de deux pour un requis à la fin du Programme. L'annexe 6 présente un résumé de toutes les dépenses engagées en vertu du Programme par catégorie de dépense.

## **PARTIE B : Le Programme de conservation des zones naturelles – Livrables**

La présente partie du rapport résume les progrès réalisés en matière de conservation par CNC et ses organismes partenaires entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2015. En outre, cette partie détaille le succès de CNC dans la collecte de fonds jumelés, importante caractéristique de ce Programme qui a permis à CNC et à ses organismes partenaires d'accroître considérablement les fonds substantiels investis par le gouvernement fédéral pour la conservation. Cette partie décrit aussi le fructueux volet des communications lié au Programme, car les contacts avec les médias demeurent un moyen essentiel pour faire connaître au public les progrès de CNC et de ses partenaires.

### **6. Aires naturelles prioritaires (ANP)**

Depuis le lancement du Programme, le travail de conservation était axé sur un groupe d'aires naturelles prioritaires identifiées par CNC à l'échelle du pays.

L'annexe 4A contient une liste à jour des 86 aires naturelles prioritaires approuvées par CNC et des 74 aires désignées comme prioritaires en vertu du PNAGS de CIC; elles sont également présentées aux annexes 4B et 4C, respectivement. Originellement, 87 ANP étaient prévues au plan de travail 2014-2015, mais une nouvelle ANP (*The Land Conservancy*), qui n'était pas prévue au départ, a été approuvée en Colombie-Britannique, et deux ANP se sont intégrées à des ANP existantes<sup>8</sup>, portant le nombre total d'ANP approuvées à 86 en date du 31 mars 2015.

En vertu de l'article 5(C)(i) de l'Accord, CNC peut dépenser jusqu'à 2,5 % des 62 000 000 \$ estimés en fonds du Programme dans la planification de la conservation à grande échelle. Durant l'exercice 2014-2015, CNC a dépensé environ 100 000 \$ des fonds du Programme dans le renouvellement de six plans de conservation à grande échelle, toujours dans le cadre du Programme. Aucun nouveau plan de conservation à grande échelle n'a été complété au cours de l'exercice 2014-2015.

### **7. Activités de conservation**

#### **7.1 Résultats en matière d'acquisition de terres sur les ANP**

CNC examine de façon approfondie chaque projet d'acquisition proposé dans un Sommaire de projet de conservation. Une fois approuvé, le plan d'acquisition initial est ensuite peaufiné à mesure que le projet se concrétise. Ce processus d'approbation offre une base claire et homogène pour la prise de décisions et garantit la responsabilité des entreprises une fois qu'un engagement est pris vis-à-vis d'un propriétaire foncier.

Au cours de l'exercice 2014-2015, dans le cadre du Programme, CNC a acquis 4 649 hectares de terres à l'intérieur de 24 ANP; le plan de travail 2014-2015 prévoyait l'acquisition de 5 502 hectares à l'intérieur de 26 ANP. De tous les hectares acquis par CNC, 1 097 hectares

---

<sup>8</sup> L'aire Old Man on His Back (SK) a été intégrée à celle de Milk River Basin (SK), et l'aire des îles du Fleuve (QC) a été intégrée à celle des îles du Saint Laurent (QC).



étaient également des dons écologiques en vertu du Programme de dons écologiques. Le tableau 3 résume les activités d'acquisition de terres par type d'acquisition en date du 31 mars 2015. Pour en savoir plus sur les résultats d'activités d'acquisition, se reporter à l'annexe 5A.

**Tableau 3** : Sommaire des activités d'acquisition de terres par type d'acquisition (2014-2015)

Org.	Hectares en plein titre		Hectares soumis à des ententes de conservation		Hectares soumis à d'autres droits d'aménagement		Total des hectares	Transactions
	A	D	A	D	A	D		
CNC	2 718	35	749	1 147	0	0	4 649	26
<b>TOTAL</b>	<b>2 718</b>	<b>35</b>	<b>749</b>	<b>1 147</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 649</b>	<b>26</b>

*A = Achat; D = Don*

## 7.2 Espèces en péril

Dans le cadre de la mise en œuvre des Plans de gestion de propriété et de l'intendance générale des terres conservées par CNC, les espèces identifiées comme étant en péril selon les diverses mesures d'évaluation demeurent un paramètre très important suivi de près par CNC et recensées en vertu du Programme. En premier lieu, CNC confirme la présence d'espèces désignées par le COSEPAC comme étant en péril sur ses propriétés. L'identification et la confirmation de la présence d'espèces en péril se font avant l'acquisition, pendant l'inventaire de base et lors de la surveillance continue effectuée sur les propriétés. CNC examine ensuite les rapports de chaque région du pays à partir de l'information datée afin d'identifier les espèces en péril<sup>9</sup> avec certitude. En ce qui concerne les propriétés acquises uniquement au cours de l'exercice 2014-2015, six espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été observées sur 1 640 hectares de terres, et quatre espèces en péril faisant partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril (annexe 1) ont été observées sur 1 325 hectares de terres<sup>10</sup>. En date du 31 mars 2015, un total de 195 espèces en péril évaluées par le COSEPAC avaient été identifiées sur 301 958 hectares de terres conservées par CNC, dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme. De plus, en date du 31 mars 2015, un total de 160 espèces en péril faisant partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril ont été identifiées sur 294 014 hectares de terres conservées par CNC dans le cadre du Programme et de l'Ancien programme<sup>11</sup>.

<sup>9</sup> Les « espèces en péril » comprennent uniquement les espèces évaluées en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (annexe 1) et les espèces évaluées par le COSEPAC comme étant en voie de disparition, menacées ou préoccupantes sur les propriétés du Programme ou de l'Ancien programme.

<sup>10</sup> Les espèces en péril observées sur les propriétés acquises au cours de l'exercice 2014-2015 ne contribuent pas nécessairement à l'accroissement global du nombre d'espèces en péril distinctes observées sur les propriétés de CNC, en partie parce que les diverses espèces en péril observées sur une propriété acquise en 2014-2015 pourraient déjà avoir été observées sur les propriétés acquises précédemment dans le cadre du Programme ou de l'Ancien programme (et, par conséquent, feraient déjà partie du compte total des espèces en péril observées). De plus, le nombre d'hectares de terres pour lesquels des espèces en péril faisant partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril ont été observées est également représenté dans le nombre d'hectares de terres pour lesquels des espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été observées.

<sup>11</sup> Le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril faisant partie de la liste de la Loi sur les espèces en péril ont été observées est également représenté dans le nombre d'hectares de terres où des espèces en péril évaluées par le COSEPAC ont été observées.

## 8. Activités de communication

Dans le plan de travail 2014-2015, CNC prévoyait l'accomplissement de 44 activités de communication entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2015. À la fin de l'exercice, comme le décrit l'annexe 7 du présent rapport, CNC avait effectué huit activités de communication générale concernant le Programme. Puisque le protocole de communication n'a pas été mis en place avant la fin de l'exercice 2014-2015, CNC n'a pas effectué d'activités spécifiques à une région concernant ses propriétés. Le protocole n'étant pas en place, CNC a décidé de ne pas dépenser pour des activités de communication pendant cette période (voir l'annexe 6), à cause de l'incertitude entourant la façon d'entreprendre les activités de communication correctement et les activités qui étaient admissibles en vertu du Programme.

### 8.1 Communications avec les parties prenantes du gouvernement

Les activités de CNC visant à soutenir les parties prenantes du gouvernement ont été concentrées sur l'information donnée aux membres du Parlement en ce qui a trait aux propriétés conservées dans leurs circonscriptions et sur la sensibilisation des parlementaires au sujet du Programme de conservation des zones naturelles. Dans le premier cas, une lettre type a été élaborée dans le but d'informer les membres du Parlement au sujet des nouvelles propriétés conservées<sup>12</sup>. Dans le second cas, une brochure en couleurs décrivant les résultats du Programme dans les deux langues a été mise à jour et envoyée à tous les députés et à tous les sénateurs.

C'est avec fierté que CNC a également participé aux efforts de communication et d'engagement public initiés par la Direction générale des communications d'Environnement Canada. Cela comprend la participation, le 12 février 2015, à la Réception des intervenants avec les ministres responsables de la conservation, de la faune et de la biodiversité, ainsi que la collaboration de CNC avec le personnel des communications d'Environnement Canada dans la création de produits de communications gouvernementales pour la promotion du Programme.

### 8.2 Sensibilisation générale au Programme de conservation des zones naturelles

Même si CNC n'a pas annoncé l'acquisition de nouvelles propriétés au cours de l'exercice 2014-2015 (investissement de 10 M\$), il a néanmoins réussi à générer une certaine visibilité en publiant des articles promouvant l'incidence cumulative et les bienfaits du Programme sur son site Web, dans des publications destinées aux donateurs et dans les médias traditionnels et sociaux. Plus particulièrement, CNC est très actif sur les médias sociaux, bâtissant ainsi la réputation du Programme et partageant sa reconnaissance grâce au bouche-à-oreille virtuel. CNC compte plus de 71 000 abonnés sur Facebook et plus de 24 000 sur Twitter.

---

<sup>12</sup> Aucune lettre d'avis pour les projets complétés n'a été distribuée aux parlementaires au cours de l'exercice 2014-2015, car toutes les lettres ont été distribuées après la fin de l'exercice. En outre, CNC n'a reçu aucune demande de la part des parlementaires au cours de l'exercice 2014-2015.

CNC a produit et fait publier, le 11 décembre 2014, une publicité couleur d'une demi-page dans *The Globe and Mail* pour célébrer le Programme et l'Ancien programme. Cette publicité soulignait l'aide financière du Gouvernement du Canada et présentait le logo du Plan de conservation national, le mot-symbole du Canada et un texte reconnaissant le travail des investisseurs.

Le site Web de CNC (en français et en anglais), dont une grande section est dédiée au Programme, comprend aujourd'hui une carte interactive indiquant l'emplacement de la plupart des propriétés dont l'acquisition fut financée grâce au Programme. Cette initiative, lancée en septembre 2014, vise à encourager les Canadiens à visiter ces zones de conservation, en plus de générer une connaissance générale de l'envergure du Programme. La page principale du site Web de CNC a également été mise à jour pour inclure le logo du Plan de conservation national et le mot-symbole du Canada, en signe de reconnaissance de l'aide financière Programme de conservation des zones naturelles du Gouvernement du Canada.

CNC continue de promouvoir le Programme en général auprès du public par ses relations médiatiques et au sein de ses propres publications destinées aux donateurs. Le Programme a été décrit tout au long de l'exercice 2014-2015 dans les publications internes de CNC et dans celles destinées aux donateurs, y compris le magazine *L'Arche* et le Rapport annuel de CNC.

## 9. **Conclusion**

En analysant les résultats de conservation obtenus par CNC et ses partenaires sous les auspices de ce programme unique en partenariat public-privé, il est clair que beaucoup de travail a été effectué, même lors des phases préliminaires de l'Accord. Entre le 11 septembre 2014 et le 31 mars 2015, 4 649 hectares de terres ont été conservés par CNC par l'acquisition de ces terres, lesquelles sont actuellement gérées dans le but d'en tirer les meilleurs résultats possible en matière de conservation.

CNC poursuit ses efforts afin d'assurer que le Programme soit reconnu publiquement pour les résultats concrets qu'il a générés. D'ici la fin du Programme (le 31 mars 2019), ce dernier continuera de concentrer ses efforts sur les activités d'acquisition de terres faisant partie des ANP, des aires prioritaires du PNAGS ou du Cadre de planification de la conservation et qui sont déjà identifiées comme étant d'une importance critique pour la conservation de la biodiversité au Canada. L'utilisation de fonds publics pour l'acquisition et l'entendances directes de certaines des terres les plus en péril et les plus importantes sur le plan écologique à travers le pays s'est avérée un outil d'une grande utilité pour la conservation.